

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1401

Artikel: L'État banquier
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014809>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Annuler

beaucoup cherchaient la cause. Aujourd'hui, quand on lit entre les lignes, c'est la solution suggérée par le rapport Hayek. Certes cela coûterait quelque cent millions supplémentaires. Mais cette solution serait rassurante, une sorte de compromis politique, ne rejetant pas les Romands qui, déjà, à tort se mobilisent derrière ce projet pour tant géré calamiteusement.

La solution la plus créatrice

Annuler et repartir. Cette solution serait coûteuse, 300 millions. Politiquement difficile à prendre: elle passerait pour une capitulation, un refus devant l'obstacle, un mauvais coup porté à la Suisse occidentale. De surcroît, il faudrait proposer une méthode et un projet pour repartir, savoir construire un miroir révélant, rides comprises, la Suisse d'aujourd'hui; puis, après débat, imaginer un ou des projets forts, pas nécessairement éphémères. Ce serait la solution la plus courageuse, la plus créatrice. Mais, les choses étant ce qu'elles sont, la plus improbable. *ag*

Investissements durables ou précaires

LORS DES EXPOSITIONS nationales, l'importance des investissements pour des constructions éphémères est souvent mal ressentie. Mais la précarité des investissements est la condition qui permet de tourner les contraintes de l'aménagement du territoire, de construire sur les lacs, etc. D'autre part, certains jugent équitable de ne pas faire avec l'argent de tous un cadeau durable au canton organisateur. (Pourtant on aurait pu, après son accès à la souveraineté, faire une expo facilitant les investissements du canton du Jura, comme un signe de bienvenue au «petit dernier». Cette proposition faite par *Domaine Public* n'avait pas eu d'écho). Mais on pourrait imaginer que les Suisses, après en avoir débattu, s'offrent sur un (ou deux, ou trois) points de rencontre «quelque chose de durable» qui ne serait pas fédéral ou cantonal, mais à eux tous.

Démagogie et irresponsabilité

À plus de 70 %, ç'aurait été le symbole d'un changement d'époque. Mais avec moins de 60% de oui, l'acceptation de l'initiative fiscale libérale paraît davantage être le produit, des blocages qui empoisonnent la vie politique genevoise.

LE 20 DÉCEMBRE dernier, 78 % des électeurs rejetaient le paquet financier issu de la table ronde. Il était pourtant soutenu par les cinq partis représentés au gouvernement. Difficulté à se situer lorsqu'une union sacrée si contraire aux habitudes locales vient, sans grande crédibilité, retirer tous les repères traditionnels.

La votation du 26 septembre offrait, elle, deux affrontements classiques, l'un sur la fiscalité, l'autre sur le logement: avantage à la droite pour le premier, avantage à la gauche pour le second. Une confirmation exemplaire de cette dure loi de la démocratie directe: les partis et leurs élus proposent, le peuple dispose.

Reste à savoir si la leçon sera assimilée par les socialistes et les Verts, qui commettent l'erreur de se croire partenaires d'une majorité «à la française» (mais il lui manquerait alors un Jospin) depuis qu'en octobre 1997 ils ont obtenu avec l'Alliance de gauche 51 sièges sur 100 au Grand Conseil. Tout à la joie d'avoir mis fin au gouvernement

monocole (qui, lui, n'osait même pas jouer de cette caractéristique), ils s'appliquent à rendre monocole le Parlement. Le résultat de cette attitude: une absence de flexibilité selon les objets, une incapacité à rechercher des majorités d'idées à géométrie variable les plus larges possible, qui n'avantage que le parti le mieux profilé de chaque camp: le parti libéral (auxquels ont dû se rallier radicaux et démocrates-chrétiens au départ hostiles au simplisme de l'initiative fiscale) et l'Alliance de gauche (dont émanait le projet de loi revanchard sur le logement, complétant un dispositif de compromis entre les partenaires sociaux dans la législature précédente).

Un point partout, le match est nul. Cela serait risible si cela n'avait pas des conséquences très concrètes. Et l'on peut craindre que la gauche parlementaire cherche sa vengeance sur la future halle 6 de Palexpo, au détriment de l'exposition quadriennale Telecom et donc de l'emploi dans ce secteur économique crucial pour l'avenir. *fb*

L'État banquier

CONFÉDÉRATION ET CANTONS sont devenus performants dans la gestion de leur trésorerie. Ils savent désormais utiliser le court terme, soit pour placer un excédent provisoire de recettes, soit pour se financer à bon compte. Même si, à un moment donné, une consolidation est nécessaire, le poids de la dette a été allégé par ces pratiques.

Genève a fait plus fort. Il confie de l'argent à un banquier privé pour le faire fructifier. La nouvelle peut surprendre puisque le canton bat les records d'endettement fédéral avec plus de dix milliards. Cependant, il a «mis de côté» dix millions, qu'il ne possède pas ou plutôt qu'il a empruntés au taux favorable des collectivités publiques. Le banquier privé a l'obligation d'obtenir un rendement nettement supérieur aux intérêts de la dette.

C'est possible dans la conjoncture actuelle et même facile.

L'idée est si simple qu'on se demande: pourquoi seulement dix millions, pourquoi pas cent? En extrapolant, les États n'auraient plus de problèmes: ils empruntent bon marché et placent cher. Sauf que... On a connu aussi des pertes. De plus, si les États obtiennent des conditions d'emprunt favorables, c'est parce que le marché estime qu'ils ont la pérennité pour eux et qu'ils pratiquent une prudence de gestion qui doit être celle de la chose publique. Enfin l'État a une fonction d'impartialité par rapport aux intérêts privés. Quid, lorsqu'il aura ses placements en jeu?

Dix petits millions: c'est juste la dose homéopathique, pourtant la question de principe doit être posée.

ag